

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 février 2010  
(convocation du 8 février 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00	M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel	Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. COLLET Brigitte
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard	M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25	M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10	M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Agence Locale de l'Energie - Convention financière pour l'attribution d'une  
avance de trésorerie à titre de fonds de roulement remboursable à la  
dissolution de l'association - Approbation**

présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Agence Locale de l'Energie a été créée le 24 janvier 2007, à l'initiative de la Cub et avec le soutien de l'Europe, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde ainsi que de l'ADEME.

Elle a pour principal objectif de mettre en œuvre, sous l'impulsion de ses membres, et en complémentarité avec eux, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, notamment dans les domaines de l'habitat et des transports, dans le cadre d'une démarche globale de développement durable.

La Cub, membre fondateur de l'association avec le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine – ainsi que le soutien de l'ADEME dans le cadre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement -, participe financièrement au fonctionnement de l'ALE à travers une convention d'objectifs pluriannuelle.

### **1 – Objet de l'avance de trésorerie**

L'association « Agence Locale de l'Energie » a recours à un fonds de roulement pour pallier les décalages dans le temps entre les charges de la structure et le versement de créances certaines.

En 2008, les trois membres fondateurs de l'association (Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde) ont ainsi décidé de constituer un fonds de roulement de 90.000 € à hauteur de 30.000 € chacun.

Ainsi, la Cub avait octroyé à l'ALE une première avance de trésorerie de 30.000 €, par délibération n° 2008/0182, mais avec un échéancier de remboursement sur 3 ans, ne permettant donc de répondre que temporairement aux problèmes de trésorerie de l'association. L'ALE a ainsi remboursé une première partie de cette avance de trésorerie en 2008, une seconde en 2009 et remboursera le solde au cours de l'année 2010.

La Présidente de l'ALE nous a fait part, fin 2009, de la nécessité d'un fonds de roulement pérenne, équivalent à environ 4 mois de budget, pour faire face aux délais de versements de différentes subventions, soulignant la difficulté d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire à des conditions supportables par l'association.

Il est donc proposé, conformément aux modalités décidées par les Conseils Général et Régional en 2008, de permettre à l'ALE de reconstituer un fonds de roulement pérenne, par l'octroi d'une nouvelle avance de trésorerie, remboursable uniquement en cas de dissolution de l'association.

## **2 – Contenu de la convention financière**

La Communauté Urbaine de Bordeaux pourrait attribuer à l'ALE une avance de trésorerie d'un montant de 30.000 €, encadrée par une convention définissant les modalités de cette participation.

Le versement de cette avance interviendrait en une seule fois à dater de la signature de la convention et de son dépôt auprès du contrôle de légalité.

L'ALE s'engage, au travers de cette convention, à rembourser cette avance en cas de dissolution de l'association. Il est, par conséquent, demandé à l'association de procéder, si nécessaire, à la modification de ses statuts de manière à préciser les conditions de restitution de cette avance de trésorerie en cas de dissolution de l'association.

Les dépenses afférentes à cette avance seront imputées sur le ligne budgétaire suivante : chapitre 27, compte 2764, fonction 8330, CRB D400 du budget principal de l'exercice en cours.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la convention financière ci-annexée,
- confirmer l'attribution d'une avance de trésorerie d'un montant de 30.000 € à l'Agence Locale de l'Energie, remboursable en cas de dissolution de l'association,
- autoriser M. le Président à signer la convention et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Mmes CURVALE et WALRYCK ainsi que M. BENOIT ne prennent pas part au vote.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. Patrick BOBET

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 MARS 2010**

**PUBLIÉ LE : 8 MARS 2010**